



## La déprise du commerce de proximité dans les centres-villes en Bretagne

La plupart des agglomérations bretonnes connaissent un ralentissement de l'activité commerciale en centre-ville. L'emploi progresse dans quelques secteurs d'activité, mais dans plusieurs d'entre eux, les commerces doivent faire face à la concurrence de grandes surfaces situées en périphérie et d'autres formes de commerce. Pour certaines villes en perte d'attractivité, le recul de la population et de l'emploi peut également contribuer à la déprise de ce commerce de proximité.

Auteurs : Magali Février, Florence Le Bris (Insee)

### Les villes de taille intermédiaire concentrent une grande partie des emplois du commerce de proximité

La dynamique des centres-villes est portée en partie par l'activité des commerces de proximité tels que les boulangeries, les magasins de vêtements, de chaussures ou les supérettes (*définitions*). Cependant, ces commerces ont du mal à se maintenir dans les centres-villes. Ils sont concurrencés par ceux situés dans des zones commerciales plus vastes et par le commerce en ligne, dans un contexte local démographique et économique parfois défavorable. Il en est ainsi des villes de taille intermédiaire (*définitions*), où le nombre d'emplois du commerce de proximité diminue fortement dans les centres-villes. Au nombre de 32 en Bretagne, ces agglomérations structurent le territoire, en dehors des métropoles de Rennes et Brest. Elles représentent seulement 28 % de la population régionale mais concentrent 46 % des salariés du commerce de proximité ; elles jouent à ce titre un rôle de centralités commerciales. Entre 2009 et 2015, le nombre d'emplois salariés a diminué de 1,3 % par an dans les pôles commerçants de centre-ville (*définitions*), alors que dans le même temps il progressait de 0,5 % dans les agglomérations prises dans leur globalité. Limiter la déprise et rendre de nouveau attractif le centre de ces villes sont des priorités qui font l'objet de politiques publiques mises en place

dans le cadre de la loi Elan, avec par exemple le programme « Action cœur de ville » (*encadré*).

### Le commerce de centre-ville fléchit dans la plupart des secteurs d'activité

Dans les pôles commerçants de centre-ville, le commerce de proximité concerne des établissements de moins de 3 salariés en moyenne (2,7). Quatre types d'activités regroupent près de 80 % des salariés. Ce sont les commerces liés à l'équipement de la personne (tels que les magasins de vêtements et de chaussures), la restauration et les débits de boissons, le commerce alimentaire mais également les agences bancaires et immobilières (*figure 1*). Ces dernières sont sur-représentées dans les centres-villes, avec 17 % des salariés contre 6 % sur l'ensemble des villes de taille intermédiaire. À l'inverse, l'alimentation y est moins présente avec 17 % des salariés, contre 31 % sur l'ensemble de l'agglomération. De même, le commerce d'équipement de la maison, regroupant notamment les meubles, la quincaillerie et le jardinage, est peu présent dans les centres-villes. Ce sont souvent des établissements qui requièrent de grandes surfaces et sont implantés à la périphérie des agglomérations.

### 1 En 2015, 80 % des salariés du commerce en centre-ville sont répartis dans quatre secteurs d'activité

Répartition des salariés selon les activités et la localisation des commerces de proximité (en %)



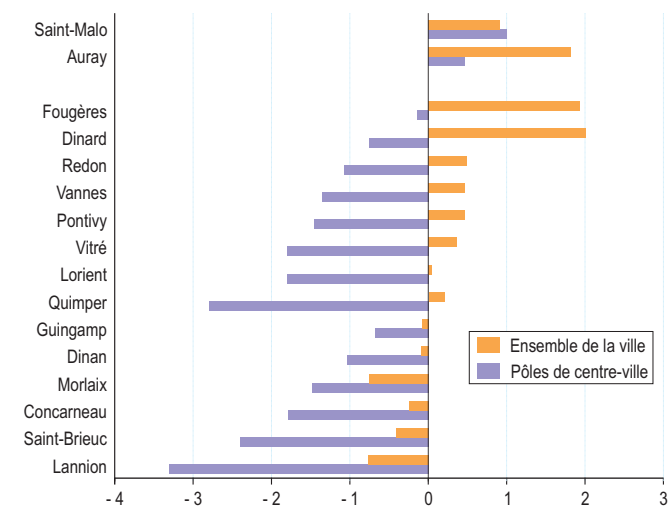
Lecture : en 2015, parmi les salariés du centre-ville du commerce de proximité, 23,5 % travaillent dans le commerce d'équipement de la personne.

Champ : commerce de proximité dans les agglomérations de taille intermédiaire, les pôles commerçants de centre-ville.

Sources : Insee, Sirius, Clap, Sirene géolocalisé, Base permanente des équipements.

## 2 La majorité des centres-villes perdent des emplois dans le commerce de proximité

Évolution tendancielle annuelle du nombre de salariés du commerce de proximité entre 2009 et 2015 (en %)



Lecture : à Pontivy, les effectifs salariés du commerce de proximité tendent à augmenter de 0,5 % par an. Dans les pôles de centre-ville de Pontivy, la tendance est à la baisse de -1,5 % chaque année.  
Champ : commerce de proximité dans les agglomérations de taille intermédiaire ayant au moins 1 500 salariés.  
Sources : Insee, Sirius, Clap, Sirene géolocalisé, Base permanente des équipements.

Entre 2009 et 2015, le nombre d'emplois dans le commerce de proximité recule dans l'ensemble des centres-villes. La baisse concerne la plupart des secteurs, mais elle est plus marquée dans deux d'entre eux : les commerces d'équipements de la maison et de la personne, dont la part des emplois recule d'environ 2 points en six ans. Ces secteurs sont également en retrait sur l'ensemble des agglomérations mais à un rythme plus faible (-1 point). Ils peuvent être plus sensibles aux changements de comportement des consommateurs, notamment avec la concurrence du commerce en ligne.

*A contrario*, très présent en centre-ville, le secteur de la restauration-débits de boissons reste dynamique avec une progression du nombre d'établissements et d'emplois salariés. Soutenue par le développement des structures de restauration rapide hors domicile, la part des emplois du secteur dans le commerce de centre-ville gagne près de 3 points entre 2009 et 2015, un rythme plus élevé que sur l'ensemble de l'agglomération.

### Une déprise du commerce dans la majorité des villes de taille intermédiaire

Dans seulement cinq villes de taille intermédiaire, l'emploi salarié est stable ou a augmenté en six ans, que ce soit sur l'ensemble de la ville ou dans les pôles de centre-ville. Saint-Malo et Auray (figure 2) sont les plus grandes villes dans ce cas, aux côtés de Quimperlé, le Rheu et Locminé. La croissance démographique participe au dynamisme de l'activité commerciale, en contribuant à accroître les besoins d'achats de biens courants. L'évolution favorable du nombre d'emplois et l'attrait touristique sont également des atouts pour une ville comme Saint-Malo.

À l'opposé, la déprise de l'activité commerciale est globale dans quatre agglomérations où la perte des emplois est générale, en centre-ville et dans la ville prise dans sa globalité. La baisse du nombre d'habitants, celle du nombre d'emplois, ou encore la vacance de logements reflètent un environnement sociodémographique fragile comme à Saint-Brieuc, Lannion ou Morlaix, qui font partie du dispositif « Action cœur de ville ».

Au reste, plus de la moitié des 32 villes de taille intermédiaire bretonnes (53 %) enregistrent une progression du nombre de salariés sur l'ensemble de l'agglomération, associé à un recul dans les centres-villes. Cette part est supérieure à la moyenne nationale (37 %). La Bretagne est l'une des trois régions dans lesquelles le contraste entre le dynamisme commercial de la ville et la déprise du centre-ville est le plus important, avec les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine. Dans les principales villes, Quimper, Vannes, Fougères, Vitré ou Pontivy, le contexte démographique est globalement favorable, permettant un maintien voire une relance de la consommation. En revanche, celle-ci s'oriente moins vers les commerces de centre-ville. Les commerces d'équipement de la personne et de la maison sont parmi ceux qui perdent le plus d'emplois. ■

### « Action cœur de ville », un programme pour redynamiser les villes-centres

En 2018, 222 villes ont été sélectionnées par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, dans le cadre du plan d'action national Action cœur de ville. Ce plan vise à améliorer l'attractivité économique et démographique de ces villes via un financement de 5 milliards d'euros sur cinq ans. La vitalité commerciale est un des axes principaux de ce plan d'action, accompagné d'objectifs sur la réhabilitation de l'habitat ou le développement de l'accessibilité. En Bretagne, 11 communes ont intégré ce dispositif.

### Définitions

Les **villes de taille intermédiaire** sont ici définies comme des unités urbaines occupant le centre des moyennes ou grandes aires urbaines, ou bien situées, dès lors qu'elles offrent plus de 5 000 emplois, dans les couronnes périurbaines. Les unités urbaines de plus de 150 000 habitants sont toutefois exclues du champ de l'étude. En Bretagne, selon ce critère, on retient 32 villes de taille intermédiaire (Rennes et Brest étant ainsi exclues).

Le **commerce de proximité** regroupe des activités répondant à des actes de consommation de la vie courante. Il s'agit du commerce d'équipement de la maison (équipement du foyer, livres, jouets, meubles, fleuristes, etc.), du commerce d'équipement de la personne (habillement, chaussures, optique, pharmacie), du commerce et des services automobiles, du commerce et de l'artisanat de détail alimentaire (boulangeries, supérettes, supermarchés, charcuteries, etc.), de la restauration et des débits de boissons, des services corporels (coiffure, beauté), des agences bancaires et immobilières, ainsi que d'autres services (auto-écoles, blanchisseries, cordonniers, agences de voyage, services funéraires, photographes, etc.).

Un **pôle commerçant** est un groupe de 20 établissements ou plus et séparés de moins de 200 mètres. Un pôle commerçant est qualifié de « **centre-ville** » si ses établissements sont en moyenne de petite taille, proches du centre de la commune, et au sein d'une zone d'habitat. Les villes de taille intermédiaire peuvent avoir plusieurs pôles commerçants.

Insee Bretagne  
35, place du Colombier  
CS 94439  
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :  
Éric Lesage

Rédactrice en chef :  
Marion Julien-Levantidis

Maquettiste :  
Jean-Paul Mer

ISSN 2427-9013  
© Insee 2019

### Pour en savoir plus

- « La déprise du commerce de proximité dans les centres-villes de villes de taille intermédiaire », Cazaubiel A., Guymarc G. – Dans : *Insee Première*, n°1782 (2019, nov.)
- « Le commerce de centre-ville : une vitalité souvent limitée aux grandes villes et aux zones touristiques. », Bessière S., Trevien C. – Dans : *Insee Références*, « Les entreprises en France – Édition 2016 » (2016, nov.)
- « La revitalisation commerciale des centres-villes », Munch J. *et al.* – Rapport de l'Inspection générale des Finances et du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (2016, juil.)

